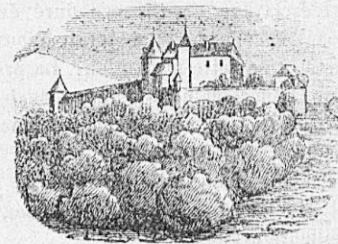




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50

» » 6 mois, » 2 —

Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du numéro: 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE, le 11 Juin 1886.

Une loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

XIII

Nous avons dit que la femme ne serait remboursée par privilège dans la faillite de son mari que de la moitié de la fortune par elle apportée.

Le projet ajoute que « la valeur des biens mobiliers ou immobiliers administrés par le mari, et que la femme a été autorisée par le droit cantonal à reprendre en nature, doit être imputée sur cette moitié. »

Nous avouons avoir de la peine à bien comprendre cette restriction. Cela n'est pas clair. Et en matière de loi d'exécution la clarté est de rigueur.

Entend-on que les biens de la femme qui sont restés sa propriété d'après le droit cantonal, par exemple, chez nous, les immeubles et les meubles reconnus, ne sont pas compris dans la masse? Mais alors, pourquoi poser en principe que la moitié seulement de la fortune de la femme lui est remboursée par privilège? Car si la moitié seulement des biens de la femme, meubles ou immeubles, lui est rendue, cela signifie évidemment que l'autre moitié passe aux créanciers pour servir à les payer. Et dans ce cas, c'est un non sens que de supposer que la femme a pu être autorisée, par le droit cantonal, à reprendre en nature des immeubles ou meubles qu'elle possédait en se mariant, ou qu'elle a acquis depuis le mariage. Si elle possédait ces immeubles ou ces meubles d'après le droit matrimonial du canton, elle n'a pas eu besoin d'être autorisée à les reprendre en nature: on ne reprend pas ce qu'on a déjà.

Et si le projet a voulu admettre en rang privilégié dans la faillite du mari les créances de la femme contre lui, c'est une injustice contre laquelle on doit protester énergiquement.

Pourquoi donc la créance de la femme du failli serait-elle plus sacrée que celle des autres créanciers, celle des fournisseurs, du boucher, du laitier, du bou-

langer, etc. etc.? Bien au contraire, la femme aura le plus souvent profité, aussi bien que le mari, des confiances et des crédits accordés; elle est son associé pour la vie dans l'heure comme dans le malheur. Loin de la privilégier pour sa créance au détriment des autres créanciers, il nous semblerait, au rebours, qu'on aurait dû la classer pour être payée après tous les autres intéressés. « Payez d'abord tous vos créanciers, messieurs les faillis, puis ensuite vous rembourserez à vos femmes la fortune qu'elles ont apportée dans l'association conjugale, si cela vous convient. »

Dans la dernière hypothèse, c'est-à-dire si la femme doit rester, dans tous les cas, propriétaire des immeubles qui figurent à son chapitre au cadastre, et des meubles qu'elle s'est fait reconnaître, le législateur fédéral nous ferait, à nous fribourgeois, un singulier cadeau. Ce serait l'aggravation du système actuel: un recul et non un progrès. Car, outre ses immeubles et ses meubles dont elle reprendrait la jouissance et l'administration, la femme fribourgeoise, avec son assignat emportant hypothèque sur les immeubles du mari, ne courrait absolument aucun danger. A supposer, en effet, que le mari n'ait pas d'immeubles à hypothéquer pour assurer la restitution des valeurs qu'il reçoit de sa femme, on placera ces valeurs chez des tiers, qui s'en constitueront débiteurs. pour qu'il soit établi que la femme a été autorisée d'après le droit cantonal à les reprendre en nature. Et de la sorte, la femme du failli sera la plus privilégiée de toutes les personnes qui auront traité avec son mari.

24. Nous avons émis, quelque part, l'idée que, pour arrêter quelque peu les ravages du cautionnement, on aurait pu introduire dans le projet de loi sur la faillite une disposition d'après laquelle les dettes d'un discutant provenant de cautionnements, seraient rangées dans une dernière classe, pour n'être payées qu'après toutes les autres. Et nous y revenons.

Puisque l'on n'a pas voulu effacer le cautionnement de la liste des contrats, en lui refusant toute sanction civile, qu'au moins nos législateurs fédéraux s'effor-

cent d'en atténuer les funestes effets, s'inquiétant un peu de l'intérêt du peuple, particulièrement du peuple agricole qui est le grand nombre; qu'ils se renseignent et se persuadent que le cautionnement est un immense fléau, une calamité, qui a entraîné la ruine de milliers et de milliers d'innocents et qui continue ses ravages d'une manière effrayante.

Oui, législateurs fédéraux, inspirez-vous donc une fois du souffle populaire. Les pandectes, le droit romain, les enseignements des universités, les gros livres, ce n'est pas le dernier du droit démocratique. Le peuple, le peuple des campagnes surtout, est aux prises avec un ennemi séculaire dont d'un trait de plume vous pouvez le délivrer, contre lequel vous pouvez le protéger. Enrayez donc le cautionnement. La crise agricole et industrielle qui se fait, depuis plus d'une année si cruellement sentir, qui menace de se perpétuer et contre laquelle vous cherchez à nous garer, n'est rien auprès de ce reste d'esclavage qui s'appelle le cautionnement.

Prenez donc des informations, et après que vous aurez vu pour quelles sommes fabuleuses, ces braves électeurs des campagnes sont engagés dans les établissements de crédit, comme cautions pour des dettes d'autrui, vous vous convaincrez de l'énormité du mal et de la gravité du danger. Aurons-nous donc supprimé le gouvernement de la noblesse pour nous livrer pieds et poings liés, par la chaîne du cautionnement, à l'aristocratie de la finance?

Sans doute, le cautionnement a longtemps existé. Mais c'est depuis un certain nombre d'années seulement qu'il s'en fait le plus épouvantable abus; et aujourd'hui il est devenu une plaie sociale. Du reste, l'ancienneté d'une institution n'en prouve pas précisément la bonté. Les lois en général ont été faites par les riches. Or, les riches avaient intérêt à assurer la conservation de leur fortune, même en se la faisant rendre, lorsque la personne qui était leur débiteur ne le pouvait pas ou ne le pouvait plus, par des tiers auxquels ils ont donné le nom de cautions.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE

DARWIN

Charles Darwin (qu'on prononce *Darouine*) était né en 1809. De 1831 à 1836, il accomplit un grand voyage autour du monde, dont il écrit une relation bien curieuse. Le reste de sa vie est sans autres événements que la publication de ses recherches scientifiques. Il est mort en avril 1882. C'est d'histoire naturelle qu'il s'occupait, retiré dans sa maison de Down-Beckenham, où il recevait toutes les communications de l'Europe savante. Ses principaux ouvrages sont consacrés à l'origine des espèces (tant animales que végétales), aux changements que la domestication fait subir aux animaux et aux plantes, à l'étude de la race humaine à travers les âges, à de nombreux travaux de botanique et de géologie, etc. Son dernier livre a pour objet les lombrics ou vers de terre et les étonnantes transformations que ces petits animaux font subir au sol.

Rien n'égalait la patience et l'exactitude de Darwin dans ses recherches. Quand il avance un fait, on peut être certain qu'il l'a observé et contrôlé; aussi peut-on toujours se fier à ses écrits où il n'y a pas un mot qui soit avancé à la légère. Pour donner une idée de sa manière d'étudier la nature, je vous dirai qu'il avait été très frappé de voir des plantes étrangères à une localité s'y développer un beau jour sans avoir été semées par personne. Qui donc apporte ces grai-

nes? Ce sont les oiseaux, et très souvent ils les apportent avec la terre attachée à leurs pattes. Je le laisse parler:

« Un ami m'a envoyé la patte d'une bécasse à laquelle était attaché un fragment de terre pesant 58 grammes seulement, mais qui contenait une graine de *Juncus bufonius*, qui germa et qui fleurit. Le professeur Newton m'a envoyé une patte de perdrix devenue incapable de voler par suite d'une blessure; à cette patte adhérait une boule de terre durcie qui pesait environ 200 grammes. Cette terre gardée trois ans, fut ensuite brisée, arrosée et placée sous une cloche de verre; il n'en leva pas moins de 82 plantes, douze monocotylédonnées et 70 dicotylédonnées. De pareils faits ne permettent pas de douter que les nombreux oiseaux qui sont entraînés par des bourrasques à des distances considérables en mer, ainsi que ceux qui émigrent chaque année, ne transportent occasionnellement quelques graines enfouies dans la boue qui adhère à leurs pattes. »

Autre fait analogue. Comment les étangs, creusés au milieu des terres et sans aucune communication avec des rivières, contiennent-ils parfois des coquillages d'eau douce qu'on n'y a pas mis? Darwin explique comment les oiseaux aquatiques transportent de petits coquillages, presque imperceptibles à leurs pattes:

« Ayant suspendu, dit-il, une patte de canard dans un réservoir où un grand nombre d'œufs de coquillages d'eau douce étaient en train d'éclore, je trouvai bientôt cette patte convertie d'une multitude de petits coquillages qui s'étaient cramponnés avec assez de force pour ne pas se détacher lorsque je secouai la patte hors de l'eau; seulement à un âge plus avancé, ils se laissent tomber d'eux-mêmes. Ces

coquillages survécurent 12 à 20 heures sur la patte de canard, hors de l'eau; or en cet espace de temps un canard ou un héron peut franchir au vol 900 à 1100 kilomètres. Vous voyez à quelle distance il peut emporter à ses pattes des coquillages vivants dont il ira peupler quelque étang ou ruisseau! »

Je n'en finirais pas avec les remarques intéressantes qui abondent dans Darwin et qui rendent la lecture de ses livres si attrayante. Voici encore une observation qui, au premier abord, a l'air d'une plaisanterie: c'est que l'espèce du trèfle rouge et celle des pensées disparaîtraient probablement dans un pays où il n'y aurait pas de chats. Cela vous intrigue? Sachez donc que le chat est l'animal qui détruit le plus de mulots. Or le mulot est l'animal qui détruit le plus de bourdons. S'il y a beaucoup de chats dans un pays, il n'y aura que peu de mulots. Au contraire, s'il n'y a point de chats du tout, les mulots abondent et détruisent les nids de bourdons dont ils sont très friands. Il y a des localités où les mulots ont presque anéanti les bourdons. Alors qu'arrive-t-il? C'est que la pensée et le trèfle rouge ne peuvent être fécondés que très rarement, parce que le bourdon est le seul insecte qui soit conformé de manière à opérer la fécondation. D'où il suit qu'on peut dire à la rigueur: S'il n'y avait pas de chats pour détruire les mulots, les mulots détruiraient bientôt, puisqu'il n'y aurait plus de bourdons pour le féconder.

Bien entendu, Darwin ne fait cette remarque qu'en passant et sous une forme plaisante. Pour parler de choses plus importantes, une grande conclusion générale résulte de ses

POPULAIRE

ISSE

de Fribourg

crêts sur nantissement
publiques
et à 3 mois
et à 6 mois
montant supérieur à

mars 1886.

La direction.

Mont

qu sep

BENIC

Dimanche

hypothécaires

5 0/0, suivant garan-

au

re Favre, Bulle.

nnerrres

ctionné garanti

nt pendant deux ans

cion. Vérification et

ens paratonnerres.

osition.

stave Wehner, ser-

asquier, ferblantier,

[272

NDRE

ak à 15 places, un

cheval, une calèche

s chars à la ber-

s; le tout neuf, élé-

construit.

orge BERGUIN, rue de

urg. (O.F. 740) 284

REL-BADOUX

ulle,

ses, Mais, Son et

de sésame,

[68

et échange de laine

Gremaud-Ody,

BULLE.

vanillé

COLAT

ÉMANT

E PARTOUT 91

MENTS

éciaires.

erses sommes à pla-

en second rang à

ent.

NDREY, notaire.

gnerie.

ec consentement soit à

cialiste, Glaris (Suisse).

èdes inoffensifs. Moitié

lement après guérison.

naire gratis. [227

gneux Golliez

au bron de noix,

z à la menthe

le.

éricain Golliez

pharmacies: Pit-

é Bourgnécht, à

let, à Estavayer;

tel-St-Denis; Su-

lliez, à Morat.

ntrefaçons qui ne

que des deux pal-

(H 826 X) [172

rie Lenz & Fils.

L'esclavage n'a-t-il pas duré des siècles et des siècles, et cependant qui oserait aujourd'hui se déclarer partisan de cette institution? La prerogative des fils dans la succession du père est également une vieille institution; pourtant chacun convient que c'est une injustice.

Un des plus grands écrivains de l'Allemagne n'a-t-il pas fait dire par un personnage de l'un de ses meilleurs drames :

« Les institutions sociales, même les plus iniques se transmettent de générations en générations comme les maladies héréditaires. »

Hélas oui, le cautionnement est une maladie héréditaire. Mais si le législateur le voulait, elle serait bientôt guérie.

En attendant le remède radical, qu'on cautérise au moins un peu le cancer, qu'il soit au moins décrété que lorsqu'un citoyen sera tombé en faillite, on payera d'abord sur ses biens ses propres dettes, et après seulement des cautionnements.

L. M.

Bulletin politique.

SUISSE

Le Conseil fédéral vient de dénoncer le traité de commerce qui nous lie à l'Allemagne jusqu'à cet automne.

La *Gazette de Lausanne* fait à ce propos les observations suivantes :

Tout cela a fort l'air d'un coup monté.

Le traité de commerce entre la Suisse et l'Allemagne est basé sur le traitement de la nation la plus favorisée. Les fabricants de la Suisse allemande s'en plaignent vivement. Tandis que l'Allemagne qui n'est pas liée par des tarifs conventionnels perçoit sur l'importation suisse les droits très élevés de son tarif général, la Suisse liée par des tarifs conventionnels ne peut percevoir sur l'importation allemande que des droits minimes. L'industrie suisse ne peut pas lutter dans ces conditions d'inégalité désastreuses qui viennent s'ajouter à une plus grande cherté de main d'œuvre et des matières premières. Les produits allemands, apportés par des commis-voyageurs exonérés de la patente, inondent le pays et font, dans le pays même, une concurrence insoutenable aux produits indigènes. En conséquence, les industriels réclament, d'une part la dénonciation du traité, et de l'autre, qu'avant de discuter un traité nouveau on mette le Conseil fédéral en mesure de lutter à armes égales en l'autorisant à élever jusqu'au quintuple ou au sextuple les droits minimes stipulés dans le tarif général actuel. La loi sur les péages donne déjà au Conseil fédéral un droit à peu près semblable, mais sous réserve de la ratification de l'Assemblée fédérale. Les pétitionnaires voudraient que le Conseil fédéral ne fût plus obligé qu'à faire des augmentations ordonnées l'objet d'un simple rapport.

Après le Conseil des Etats, voici le Conseil national qui choisit un Président parmi les membres de la droite catholique, dans la personne de M. Zemp, député de Lucerne. M. Zemp est vice-président cette année; il sera président l'année prochaine. Le Président du Conseil des Etats était, l'année passée, M. Wirz, d'Obwald, appartenant comme le précédent à la droite catholique des Chambres.

ÉTRANGER

Le bill irlandais après avoir été mûri et discuté pendant plus d'un mois dans la Chambre des communes anglaises, vient d'être rejeté par 341 voix contre 311. La majorité des opposants est donc de 30 suffrages.

Mais M. Gladstone en appelle au peuple et, avec l'assentiment de la reine, il a dissous la Chambre basse. Les nouvelles élections auront lieu dans le mois de juillet. Irlandais et anti-irlandais se préparent à la grande lutte électorale. Car, le résultat de la votation qui va intervenir de la part du peuple

travaux; c'est que la terre est comme un vaste champ de bataille, où les animaux et les plantes se livrent un combat incessant, que Darwin appelle le combat pour la vie. Des espèces d'animaux ou de végétaux sont supprimées par des espèces plus fortes; les races se dévorent les unes les autres, jusqu'à l'extermination; s'il y a cent plantes dans un carré de terrain, il s'en trouve vingt sur les cent qui, en peu d'années, finissent par étouffer les quatre-vingts autres; ainsi du reste. L'homme plus intelligent et mieux organisé que les autres animaux, a fini par détruire des espèces entières et il en détruira encore; s'il eut été moins fort, c'est lui qui aurait succombé.

Evo. LIBERT.

constituera une des plus mémorables étapes de l'histoire de l'Angleterre.

Le gouvernement français n'est pas d'accord avec la commission de la Chambre qui a été chargée de rapporter sur la question d'expulsion des prétendants au trône de France et des princes ou membres des familles de ces prétendants.

Dans le parti républicain tout le monde est d'accord pour reconnaître que si la mesure d'expulsion est décidée en principe, c'est que bonapartistes et orléanistes l'auront voulu et cherché; mais on ajoute que parmi les membres des familles qui ont régné sur la France, il y en a, comme le duc d'Aumale, par exemple, qui n'ont jamais trempé dans la moindre intrigue anti-républicaine et qui ont au contraire servi la république avec le plus pur désintéressement. On se répète que, sous Mac-Mahon, et sous le ministère du 16 mai, c'est le duc d'Aumale qui, par son attitude correcte et énergique, a fait avorter le coup d'Etat préparé par les compères de Broglie et de Fourtou.

Les affaires grecques sont bien décidément terminées: le blocus est levé, et les navires des puissances ont tous fait voile pour des destinations diverses.

Nouvelles suisses.

Le Conseil national a accordé un subside de 290,000 francs au canton de Vaud pour la correction du Rhône. Le Conseil continue l'examen du rapport de gestion.

Le Conseil des Etats a approuvé le compte d'Etat et discute la loi sur les doubles impositions.

Le département militaire a constaté l'année dernière que des soldats de l'élite prétaient leur havre-sac à des militaires de la landwehr, pour les cours de répétition de cette classe.

Pour éviter le renouvellement de pareils faits, le département fait défense aux soldats de l'élite de prêter tout ou partie de leur équipement aux soldats de la landwehr.

D'un autre côté, il interdit à ceux-ci d'emprunter des effets à leurs camarades de l'élite, sous peine, soit pour les uns, soit pour les autres, d'être punis disciplinairement.

Les pièces hors cours. — Il circule dans le commerce une certaine quantité de pièces de 5 francs qui n'ont pas cours forcé, et lorsqu'un négociant se présente dans une banque pour payer une traite, il voit ses écus en partie refusés. Pour remédier à ce désagrément, nous donnons ci-après la liste des Etats qui ne font pas partie de l'Union monétaire et dont on doit refuser les écus. Le Département fédéral des finances a donné des ordres sévères à ce sujet et aucun bureau fédéral ne reçoit les pièces de 5 francs des Etats :

République Argentine; la Bolivie; le Chili; la Colombie; l'Equateur; Guatemala; le Pérou San-Salvador; Vénézuella; le royaume d'Espagne; le royaume de Roumanie; le royaume de Serbie.

Chacun sait du reste que la valeur intrinsèque des pièces de 5 francs de ces différents Etats n'est que de 3 fr. 90.

Les pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 cent. de ces pays doivent également être refusées.

Puisque nous sommes sur le chapitre des monnaies, nous avertissons nos lecteurs que le retrait des anciennes pièces de 20, 10, et 5 cent. de la Confédération échoit le 30 juin courant; il faut donc avoir soin de les échanger jusqu'à cette époque et ne plus les accepter après ce délai.

La médaille commémorative de la fête de Sempach est déjà prête: d'après l'*Eidgenosse* elle peut être considérée comme très réussie; elle contient sur l'avvers la figure de Winkelried, et sur le pourtour les millésimes de 1386 et 1886, au revers les écussons des quatre cantons avec une inscription tirée du *Lied* de Halbsuter.

Plus de mille officiers sont déjà annoncés comme devant assister au jubilé de Sempach.

Argovie. — Le tribunal de Zofingue a condamné un apôtre mormon, capturé en cette ville, à 100 fr. d'amende et expulsion à vie du territoire du canton.

Bâle-Ville. — Le grand conseil a nommé conseiller d'Etat M. le professeur Speiser (conservateur) par 57 voix M. Philippi (radical) en a obtenu 55.

Bâle-Campagne. — Un correspondant de Liestal donne des détails sur l'orage qui s'est déchainé sur la vallée de l'Homburgerthal, dans la nuit de vendredi à samedi. Les roulements du tonnerre se sont fait entendre vendredi dès 4 heures du soir et la tem-

pête a sévi toute la nuit avec une force effrayante. La pluie tombait à torrents, mêlée de grêlons énormes. Le ruisseau de l'Ergolz, dont le lit était presque à sec, est devenu brusquement un fleuve dévorant; il a débordé en maints endroits et ravagé les campagnes, couvrant les prés et les champs de limon. Vers minuit, l'averse augmenta encore d'intensité; ce fut une véritable trombe; il tombait des nuages de véritables cataractes. Les vignes ont été profondément ravinées; la voie du chemin de fer se trouvait recouverte d'eau en plusieurs endroits. Un grand nombre de localités ont été inondées, Rumlingen entre autres où les dégâts paraissent considérables.

Zurich. — Il y a quelques semaines, deux frères débarquaient d'Amérique et se rendaient dans le canton de Zurich. Ils avaient quitté leur pays depuis vingt-huit ans et désiraient revoir leur frère, M. Morf, caissier des banques Marcard, à Berne. En entrant en Suisse, ils apprirent la mort de leur frère, et en même temps on leur annonçait que M. Morf, célibataire, laissait une fortune de 220,000 fr.

La police zuricoise a capturé, comme on sait, toute une bande de voleurs conduit par un drôle presque célèbre, le nommé Peter, de Sumiswald. Peter et sa bande font les aveux les plus complets; il a dévalisé avec ses associés, des compères badois, bavarois, wurtembergeois, plusieurs maisons de Bâle; il venait d'opérer à Zurich, ville réputée parait-il, dans le monde des coquins qui s'y donnent volontiers rendez-vous. La police a, du reste, fait ces jours derniers une grande razzia, qui n'a pas eu les résultats attendus.

La police zuricoise n'a pas moins de 2000 signalements de coquins envoyés par les offices de police européens et autres.

Neuchâtel. — On écrit de la Béroche que, dans un moment de colère, une femme aurait tué sa propre fille, d'un coup de trident, et qu'elle est actuellement sous les verrous.

Schwytz. — Dans une commune schwytzoise de la frontière zuricoise, une bonne femme s'est laissée escroquer environ 10,000 fr. par une vieille bohémienne. Cette aventurière lui avait soutiré cet argent en lui disant qu'elle connaissait un moyen pour le multiplier. Que de sottises fait commettre la soif de l'or.

Soleure. — La gare d'Olten est bien la plus animée de la Suisse entière. Dès le 1^{er} juin, il y arrive et il en part 128 trains par jour, dont 40 sur la ligne de Bâle, 24 sur la ligne de Berne, 31 sur la ligne de Aarau-Zurich, 15 sur la ligne Soleure-Bienne et 18 sur la ligne de Lucerne.

Nouvelles étrangères.

Belgique. — Les élections législatives pour le renouvellement de la moitié de la Chambre des représentants ont eu lieu le 7 juin. Quatre provinces sur neuf, celles de Liège, du Hainaut, de la Flandre orientale et du Limbourg, étaient appelées à renouveler leurs députations. Le nombre des députés sortants était de 69, dont 49 libéraux et 20 ministériels. Les libéraux perdent onze sièges. Gand, qui était représentée par huit libéraux, a élu huit catholiques. La Chambre comptera désormais 97 catholiques et 41 libéraux.

Allemagne. — La régence en Bavière. — On affirme que le manifeste annonçant aux cours d'Europe la régence du prince Luitpold est prêt. Le prince Louis-Ferdinand aurait été, dit-on, le seul agnat de la famille royale qui se fût prononcé contre cette mesure. Depuis quinze jours, le prince Luitpold aurait des preuves indéniables de la maladie mentale du roi Louis II.

Le conseil municipal de Hombourg, se référant à un avis du congrès hygiénique qui s'est tenue l'année dernière à Paris, a décidé qu'une tabatière serait placée dans la salle des séances et mise à la disposition de ses membres, le tabac à priser ayant la propriété d'éclaircir les idées et le temps qu'on met à aspirer une prise permettant de réfléchir aux questions qu'on discute et aux résolutions qu'on doit prendre.

Italie. — Le choléra a éclaté avec violence à Coni, sur la frontière, parmi les troupes italiennes casernées dans cette ville. Le nombre des cas dépasse cent. Des mesures vont être prises pour empêcher que le fléau n'atteigne le territoire français.

Angleterre. — Tous les partis politiques commencent aujourd'hui leurs préparatifs pour leurs élections générales.

Une réunion tenue chez M. Chamberlain a décidé de former une nouvelle union radicale siégeant à Birmingham, afin de créer un mouvement en faveur

de l'autonomie locale des pays de Galles et du parlement impérial.

CANTON

Vevyese. — Les habitants du territoire de la Vevyese étaient atteints de pneumonie étaien-
été introduites du
ton est heureuseme

Le district de la Vevyese a élu député au Grand Conseil M. Kolly, ancien libéral, a été élu électeurs inscrits.

Les membres de la commission des chemins de fer ont décidé de réserver bon accueil à la pétition.

Les membres de la commission des chemins de fer ont décidé de réserver bon accueil à la pétition.

Occasion except

La péripleumonie du Pays d'Enhaut a été déclarée épidémique.

Mais la surlanguette de faire son apparition du troupeau com-
Grosse Gîte est a-
séquestrée et le t-
croit le cas occasio-
sante des locaux o-
nier.

La foire d'hier, d'été, a été insignifiante. Très peu de vaches, viennent relativement légumes et de mar-

La saison des foires dans le pays de G... l'espérer. Les plu-
ont fait beaucoup

Nous ne pouvons culteurs qu'il y a-
core jeune et ten-
Si donc, la semaine
met, en avant la j-

Au dernier mon-
peau de la comm-
Plains se trouve
été constatée ce m-
L'administration
rigoureuses.

Au magasin d

Liquidation de tous les articles rubans, chapeaux, et plusieurs autres

Toutes les marchandises de la saison seront vendues à la vente et les anciens dant toute la durée pourra toujours tr-
formes nouvelles.

Les tissus pour pris dans la liquid-
285] E

A v

Une bonne ju-
ans, race du pays
deux mois, chez
à Echarlens.

Dimanche 13 juin, dès les 7 1/2 heures du soir,
CONCERT
 donné par la société de **musique de Bulle**
 au jardin du **CAFÉ MOURA**, en cas de beau temps. Entrée libre. [298]

Vente juridique.
 Jeudi 17 juin courant, dès 10 heures du matin, devant l'hôtel du Cheval-blanc à Bulle, il sera exposé en vente par voie de mises publiques, les objets ci-après désignés:
 Une jument brune, une jument rouge, une dite noire, trois chars avec accessoires, trois harnais, etc le tout taxé juridiquement.
 Bulle, le 8 juin 1886.
 293] **Louis Fasel**, agent d'affaires.

Location de fleuries.
 Lundi 14 juin courant, dès les 3 heures de l'après-midi, au restaurant de Saussivue, il sera exposé en location sous de favorables conditions, les fleuries en foin, regain et repais, de la propriété dite le gros Lèzin près Saussivue, de la contenance d'environ 14 poses.
 Saussivue, le 6 juin 1886.
 L'exposant :
 292] **Pierre Gremion**.

Vente de meubles, etc.
 pour cause de départ prochainement.
 Lundi 14 juin courant, dès les 2 heures du matin, au moulin d'embas de Saussivue, les objets désignés ci-après, à savoir : un petit char à banc, essieu en fer verni vert, deux autres chars à faner, instruments d'agriculture trop longs à détailler, 2 potagers, commodes, lits, chaises, tables, planches en sapin, et plateaux en bois dur pour charronnage,
 Saussivue, le 6 juin 1886.
 L'exposant :
 294] **Pierre Gremion**.

Vente d'un beau chantier à BULLE.
 La masse en faillite Senglet à Genève fera vendre en mises publiques, le chantier ou hangar qu'elle possède à Bulle vers le Tir, et qui est mentionné sous l'art. 138 e du cadastre de Bulle.
 Les enchères auront lieu samedi 19 juin courant, de 2 à 4 heures après midi, à l'auberge du Tir, à Bulle.
 Pour renseignements, s'adresser au représentant de la masse Senglet à Bulle, **L. MORARD**, avocat. [291]

AVIS
 Les personnes ayant des prétentions quelconques à faire valoir contre la Société en liquidation **Pharisa, Gillard et Co**, entrepreneurs à Bulle, sont invitées à déposer leurs pièces auprès de l'un des associés, **M. Albert Gillard** en dite ville, dans le terme de 15 jours dès la première insertion.
 Passé ce terme, aucune réclamation quelconque ne sera admise. On se prévaudra au besoin du présent avis.
 Bulle, le 8 juin 1886.
Pharisa, Gillard & Co, entrepreneurs.
 289]

A VENDRE
Foyard bon sec
 pour potagers et fourneaux
 chez **GENOUD & PEYRAUD**, à LA TOUR.
 Nous rendons le bois scié et coupé aux dimensions demandées franco devant domicile à Bulle. [295]

A LOUER
 Un appartement au 1^{er}, composé de 2 à 3 chambres et une cuisine. — S'adresser à **Louis DESBIOLLES**, Bulle. [290]

Attention.
Potagers, fourneaux, coffres-forts, meubles de jardin, savoir : maisonnettes, tables, bancs, chaises, etc. Ouvrages de bâtiments, comme : balustrades, volets en fer, etc., sur commande.
 Travail très soigné et garanti. Prix modéré. [277]
 Se recommande **FORSTER**, serrurier, à BULLE.

Chapeaux Gruyériens
 Au magasin de **BOSSON fils**, chapelier, à BULLE — sous le bureau du Télégraphe —
 Choix immense de **chapeaux de feutre** en tous genres, surtout le grand bord, surnommé le « chapeau à coups de poings », souple et résistant à la pluie.
 Grand assortiment de **chapeaux de paille** pour hommes, dames et enfants, vendus à des prix exceptionnellement bas.
Réparations de chapeaux de feutre et paille pour hommes et pour dames.
 Grand choix de **blouses**, coton et fil, vendues à des prix défiant toute concurrence.
 Spécialité de **tabacs et cigares** et articles pour fumeurs.
Cannes, parapluies, porte-monnaie, verrerie, cartes à jouer. — Pantalons et gilets. — Valises, cravattes, faux-cols.
 Liquidation de **faïence et poterie**.
 Se recommande à sa nombreuse clientèle
 208] **BOSSON fils**, chapelier.

Paratonnerres
 Système le plus perfectionné jusqu'à présent. Système adopté par l'Etat de Fribourg pour ses bâtiments, et employé pour les églises.
Epreuve électrique d'anciens paratonnerres.
Installation des sonneries électriques
 pour les bureaux, hôtels, etc.
 Travail très soigné et garanti pour plusieurs années. Prix modéré.
 S'adresser à **SUTTER**, constructeur de paratonnerres, et à **FORSTER**, serrurier, à Bulle. [279]

Eclairage de grands locaux.
La nouvelle „Lampe Union“
 est de tous les systèmes pour les lampes au pétrole, en usage jusqu'à ce jour, le plus parfait et le plus pratique. Le plus parfait : par la force de sa lumière, et le plus pratique : par la simplicité du traitement et par une sécurité absolue !
 Jamais pareille lumière n'a pu être obtenue — pas même approximativement — par quelque autre lampe !
 En vente chez **Jules PASQUIER**, ferblantier, à BULLE. [271]

AVIS
 Le soussigné prévient son honorable clientèle, aussi bien que le public de la ville et de la campagne, qu'il vend toujours de l'excellente **charcuterie** et qu'il aura constamment du **cuit** à leur disposition comme jusqu'à présent. Il mettra tous ses soins à satisfaire ses clients sous tous les rapports.
 En même temps il avise l'honorable public qu'il a reçu un grand assortiment en
CONSERVES de tous genres, savoir :
thon, sardines, anchois, queues d'écrevisses, etc. Il tient aussi des légumes : **oignons, pois, haricots, etc.** en conserve.
 Toutes ses marchandises sont de premier choix. Prix très modérés.
 Se recommande **E. Berthet**, à BULLE, chez Mme Vuagnat, anc. forge Saudan.

SE TROUVE DANS TOUS LES PAYS DU MONDE

!!! Plus d'indigestions ni maux de cœur, par l'anticholérique ou le seul véritable alcool de menthe américaine. Les flacons sont 12 % plus grand que toutes les autres marques. — 20 diplômes et médailles depuis 1875. Voir prospectus.
 Se vend le flacon à 1 fr. 50 cts., chez **Joseph Moura**, négociant, à Bulle. [228]

On demande
 pour entrer de suite, un **filie** honnête, accorte, intelligente et bien au courant de la tenue des chambres. — S'adresser à l'imprimerie de la *Gruyère*. [297]

Paratonnerres
 système perfectionné garanti
 vérifiés gratuitement pendant deux ans après une installation. **Vérification et réparations d'anciens paratonnerres.**
 Références à disposition.
 S'adresser à **Gustave Wehner**, serrurier, et **Jules Pasquier**, ferblantier, à BULLE. [272]

Montbary
 des bains de
BENICHOIN
 Dimanche 20 juin [288]

BANQUE POPULAIRE SUISSE
Succursale de Fribourg
 Taux pour les prêts sur nantissement de bonnes valeurs publiques
 4 % net à 3 mois
 4 1/2 % net à 6 mois
 sur billets d'un montant supérieur à 1000 fr.
 Fribourg, le 31 mars 1886.
 186] **La direction**.

Bains & douches
 à l'Hôtel des Alpes
 tous les jours de beau temps, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. [267]

OMBRELLES
 Hautes nouveautés de Paris, depuis 2 fr. 50.
Ombrelles pour fillettes depuis 90 cts.
Parapluies et oncas, dit bains de mer, depuis 2 fr. 80.
 Chez **Aimé MARGOT**, coiffeur-parfumeur, à Bulle. [283]

CACAO SOLUBLE
Suchard
 EXCELLENTE QUALITE
 PREPARATION INSTANTANEE

AVIS
 Le soussigné prévient l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il vient de s'établir comme **cordonnier** au 2^e étage de la *maison Jonneret*, en face de l'église à Bulle. Il se recommande à tous ceux qui voudront l'honorer de leur confiance et se charge de les satisfaire en tout ce qui concerne son état, soit par la bonne qualité de sa marchandise, soit par la modicité de ses prix.
 276] **F. MAIER**, cordonnier.

Cognac ferrugineux Golliez
Sirope Golliez au bron de noix, Alcool Golliez à la menthe et camomille.
Externum américain Golliez
 en vente dans les pharmacies : **Pillet**, et **Boëchat & Bourgnécht**, à Fribourg; **Porcelet**, à Estavayer; **Wetzstein**, à Chatel-St-Denis; **Sudan**, à Bulle; **Golliez**, à Morat.
 Eviter les contrefaçons qui ne portent pas la marque des deux palmiers. (H 826 X) [172]

CINQUIÈME ANNÉE

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour la Suisse: 1 an, 6 mo
 Pour l'Etranger le p
 Prix du numéro :
 On s'abonne à tous le
 de poste.

BULL
 Fan
 Petit bonhomme
 core.
 Il s'agit cette
 étrangère, du fan
 ques semaines, se
 colonnes du Jour
 lirantes attaques
 ses catholiques ir
 fanatisme farouch
 M. Gladstone, qu
 pitié pour ces ma
 siècles l'Anglais t
 et que le gouver
 maintient avec t
 de tant d'oppress
 osé couronner sa
 posant à l'Anglet
 acte de tardive r
 « l'île sœur » à
 perspective qu
 arraché à la dom
 mais orthodoxe A
 nève s'est senti
 calviniste, et le s
 faux démocrate,
 Tout ce que l'
 et le grincheux c
 borde dans ces ar
 depuis quelques
 fois ses lecteurs
 fort des luttes p
 outranciers de l'
 pareille dépense
 Chacun sait co
 oppression barba
 par les puritains

FEUILLE
 UN
 C.-G

Peu de temps a
 celle de 1830, j'éta
 lège Louis-le-Gran
 m'obligea de renon
 traite. Veuf et sar
 passer le reste de
 entre d'anciens an
 bien choisis : rare
 Comme il me f
 jointe à quelques é
 mon premier scin
 mes modiques res
 des études, notre
 des gens d'affaires
 profession, sans co
 gens oisifs.
 Je crus trouver